

**DÉCISION SUR LE PROTOCOLE A L'ACTE CONSTITUTIF DE
L'UNION AFRICAINE RELATIF AU PARLEMENT PANAFRICAIN**

Doc. Assembly/AU/10

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif figurant dans sa Décision EX.CL/Dec.707(XXI) sur le Protocole à l'Acte constitutive de l'Union africaine, relatif au Parlement panafricain;
2. **DÉCIDE** que des consultations plus approfondies doivent être menées sur le projet de Protocole à l'Acte constitutive de l'Union africaine, relatif au Parlement panafricain, notamment en ce qui concerne ses articles 8.1(a) and 8.2 sur les fonctions législative et de contrôle ;
3. **DÉCIDÉS EGALEMENT** de reporter l'examen du projet de Protocole à l'Acte constitutive de l'Union africaine, relatif au Parlement panafricain à sa prochaine session ordinaire en mai 2013.



2013

Decision on the Protocol to the Constitutive Act of the African Union Relating to the Pan-African Parliament

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/104>

Downloaded from African Union Common Repository